

Règlement Intérieur du



1. Présentation du CEEVEC :

Le Centre d'Expertises et d'Expérimentations sur les Vésicules Extracellulaires en Cancérologie, ou CEEVEC, représente l'agrégation d'un centre expérimental et organisationnel basé sur Marseille avec 7 pôles experts (3 sur Nice Sophia Antipolis et 4 sur Marseille), offrant des expertises et des technologies spécifiques bénéficiant à l'éducation, la recherche et l'innovation dans le domaine des vésicules extracellulaires en cancérologie. Les actions principales du CEEVEC s'articule autour de 4 grands axes :

- Développer un réseau « EVs-PACA »
- Permettre l'accès aux technologies
- Ouverture au secteur industriel
- Permettre l'accès à la connaissance

Les différents pôles experts sont répartis comme suit :

- Cytométrie en flux : Cyto_VEs_Marseille et Cyto_VEs_Sophia Antipolis
- Spectrométrie de Masse : MS_VEs_Marseille et MS_VEs / Lipido_Sophia Antipolis
- Génération de Nanobody : Nabgen_Marseille
- Microscopie électronique : ME_Marseille

Le CEEVEC est ouvert à toutes les équipes de recherche PACA et aux équipes extérieures (publiques ou privées).

2. Le personnel :

Le CEEVEC est composé :

- D'un Ingénieur d'études manager du centre : **Anaïs Berger** – CRCM, Marseille
- D'une assistante ingénieur : **Sahra Said** – CRCM, Marseille
- De deux adjoints scientifiques :
 - o **Rania Ghossoub** – CRCM, Marseille
 - o **Romarc Lacroix** – C2VN, Marseille
- D'un comité de direction :
 - o **Richard Tomasini** – CRCM, Marseille
 - o **Pascale Zimmermann** – CRCM, Marseille
 - o **Françoise Dignat-George** – C2VN, Marseille
 - o **Laurent Gagnoux** – iBV, Nice
 - o **Gérard Lambeau** – IPMC, Valbonne

Le bureau du CEEVEC est accompagnée par **Aurélié Mangon**, Chargée de Mission du Cancéropôle SUD.

Il est également constitué des responsables des différents pôles experts :

- Stéphane Robert (Cyto_VEs_Marseille)
- Julie Cazareth (Cyto_VEs_Sophia Antipolis)
- Stéphane Audebert et Luc Camoin (MS_VEs_Marseille)
- Anne-Sophie Gay (MS_VEs_Sophia Antipolis)
- Delphine Debayle (Lipido_Sophia Antipolis)
- Alain Roussel (Nabgen_Marseille)
- Nicolas Brouilly (ME_Marseille)

3. Accès aux équipements du CEEVEC et pôles experts :

a. Equipement

- Nanosight NS300 (Malvern)
- nCS2 (Spectradyne)
- Ultracentrifugeuses (Beckman Coulter)
- Sartoflow Smart (Sartorius)

b. Condition générale

L'accès aux équipements est soumis au présent règlement intérieur.

L'accès aux équipements et leur utilisation est strictement réservé aux utilisateurs ayant suivi une formation dispensée et validée par le personnel habilité. **Note : Seul le personnel du centre est habilité à délivrer une formation.** Les formations ne peuvent pas être assurées par des utilisateurs déjà formés.

Chacun des pôles experts est une plateforme au fonctionnement indépendant mais dont l'appartenance au CEEVEC permet la mise en place d'une interface spécifique et un lien privilégié. Ainsi, pour chaque demande de projet scientifique, une discussion sera mise en place avec les pôles concernés pour déterminer la procédure technologique et le timing nécessaire pour répondre aux besoins de l'utilisateur.

Toute personne souhaitant utiliser les équipements ou faire appel aux services du CEEVEC pour la première fois doit impérativement se faire connaître auprès du responsable du centre en remplissant le formulaire de requête.

c. Examen d'un projet expérimental

Avant de démarrer une activité sur le centre, les équipes doivent remplir le formulaire de requête puis l'envoyer au manager du CEEVEC à l'adresse suivante : ceevec.request@gmail.com. Une rencontre (présentiel ou distanciel) peut être organisée en parallèle afin de simplifier les discussions et évaluer la faisabilité de leur(s) projet(s) et le niveau d'implication du personnel du centre ou des pôles annexes. À la suite de quoi une proposition d'expérimentation répondant au besoin du projet sera effectuée. Si le projet nécessite des expérimentations effectuées par un ou plusieurs pôles experts, un devis sera joint à la proposition d'expérimentations.

Suivant la technologie utilisée, la validation du protocole de préparation des échantillons par le personnel technique est nécessaire et un test de faisabilité peut être demandé.

d. Modalités d'accès

Utilisation autonome : Formation de l'utilisateur à un ou plusieurs équipements selon le niveau approprié à sa demande. Une fois cette formation validée, l'utilisateur est autorisé à travailler de manière autonome sur l'équipement. Tous les équipements ne sont pas ouverts à l'utilisation en autonomie.

e. Système de réservation

Avec assistance : Tout utilisateur souhaitant utiliser les équipements appartenant au CEEVEC avec assistance doit impérativement prendre rendez-vous au préalable.

Utilisation autonome : Seuls les utilisateurs qui ont validé la formation pratique sur un équipement sont autorisés à le réserver via le logiciel.

f. Horaires de fonctionnement

Les horaires d'utilisation des équipements sont soumis aux horaires d'ouverture du centre qui héberge le CEEVEC soit le CRCM.

g. Règles d'hygiène et sécurité

Les utilisateurs doivent à fournir toutes informations relatives aux risques liés aux échantillons qu'ils apportent sur le centre. Les utilisateurs doivent connaître et appliquer les bonnes pratiques de laboratoire ainsi que les règles d'hygiène et de sécurité du centre.

h. Stockage des données

La plateforme ne sauvegarde pas les données brutes. Chaque utilisateur devra récupérer ses données. Les utilisateurs devront faire leur propre sauvegarde. **En cas de perte de données le CEEVEC ne pourra être tenu responsable.**

4. Tarifs :

La tarification des prestations est établie en fonction de l'origine des équipes de recherche et des organismes auxquels elles sont rattachées. Plusieurs critères sont pris en compte : experts :

- les coûts de fonctionnement des équipements, fixés par les instituts hébergeurs ;
- les coûts horaires de personnel (non appliqués aux équipes académiques de la région SUD) ;
- les coûts des consommables spécifiques.

En cas de non-paiement dans un délai de trois mois, l'ensemble des membres de l'équipe concernée (qu'elle soit publique ou privée) se verra suspendre l'accès au plateau technique jusqu'au règlement complet des sommes dues.

5. Publications et communications :

Les financeurs ainsi que le travail du personnel du CEEVEC doivent être explicitement reconnus dans toute diffusion des résultats obtenus grâce aux prestations du plateau.

Cette reconnaissance doit obligatoirement se matérialiser de la manière suivante :

- Si des résultats produits grâce au travail du personnel du CEEVEC sont utilisés dans le cadre d'une publication scientifique, ces personnels devront être associés comme co-auteurs de l'article. Leur contribution devra également être mentionnée dans toute communication écrite ou orale s'appuyant sur ces résultats.
- Toute publication scientifique, communication écrite ou orale intégrant des résultats générés avec l'appui du CEEVEC devra impérativement inclure dans les remerciements la mention suivante : "The authors acknowledge the CEEVEC platform, supported by the Cancéropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur."
- En fonction de l'implication d'un ou plusieurs membres du conseil scientifique du CEEVEC dans un projet, et si leurs contributions ont conduit à la production de résultats publiés ou présentés, ces membres pourront être associés au rang d'auteurs. Cette décision devra être discutée en amont avec l'équipe projet et les experts concernés du conseil scientifique.

IMPORTANT : Le non-respect de ces règles entraînera une demande obligatoire de correction dans les supports de diffusion concernés (articles scientifiques, actes de conférence, etc.), sans possibilité de contestation.

6. Charte :

Les utilisateurs s'engagent à :

- Se présenter aux ingénieurs du centre lors d'une première utilisation
- Ne pas assurer la formation de nouveaux utilisateurs (celle-ci doit être faite par le personnel du centre)
- Se conformer aux règles d'Hygiène et Sécurité appliquées dans le centre
- Respecter rigoureusement les consignes d'utilisation des appareils
- Respecter les horaires de réservation
- Consigner de façon adéquate et communiquer au personnel technique tout problème rencontré sur un appareil
- Assurer l'archivage de ses propres données une fois exportées sur le serveur commun
- Communiquer au personnel technique tout problème rencontré lors de l'utilisation du matériel
- Respecter le règlement intérieur du centre

Le personnel du centre s'engage à :

- Mettre en œuvre et faire appliquer les règles d'Hygiène et Sécurité qui sous-entendent son activité
- Planifier les maintenances et effectuer des contrôles qualité réguliers sur les appareils
- Mettre en œuvre les démarches nécessaires afin de mettre fin à un dysfonctionnement observé sur les équipements
- Communiquer aux utilisateurs toute information ayant un impact sur l'utilisation des équipements
- Gérer les commandes de consommables à sa charge afin d'éviter toute interruption de service
- Former les utilisateurs qui en font la demande, et au besoin les assister dans leurs analyses

7. Clause de confidentialité

Le CEEVEC s'engage à respecter les règles relatives à la protection des Informations Confidentielles divulguées par l'une des Parties dans le cadre des Discussions. Pour les besoins du présent projet, sont considérées comme « Informations Confidentielles » toutes informations, travaux et résultats techniques, scientifiques, soit sous la forme écrite ou orale, soit incorporés dans tout type de support tangible tel qu'un support informatique, ou toutes informations obtenues par le biais de rencontre des Parties. Le CEEVEC s'engage à prendre les mesures nécessaires à l'égard de son personnel, et des personnes impliqués qui sont sous sa responsabilité, pour assurer cette confidentialité.

8. Engagement

Je, soussigné(e) _____, confirme avoir lu et compris les informations fournies dans le règlement intérieur du CEEVEC.

Je certifie que les informations contenues dans le formulaire de requête sont exactes.

Je m'engage à respecter les modalités décrites ci-dessus et à remercier le personnel et la plateforme sur tout support de communication.

Fait à :

Le :

Signature du responsable scientifique du projet